

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur : - l'aliénation du chemin rural n°40 dit du Poirier de la Loge
- la création d'un chemin rural le long de la voie
communale n°2 entre le CR n°40 et le CR n°41**

Par arrêté municipal, Monsieur le Maire de la commune de SAINT-BOHAIRE vous informe qu'une enquête publique unique sera ouverte

du lundi 29 mai 2017 au jeudi 15 juin 2017 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public à la mairie de SAINT-BOHAIRE.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet à la mairie précitée.

Monsieur Charles RONCE, cadre du Ministère de l'Équipement à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public les

- Lundi 29 Mai 2017 de 10h00 à 12h00,**
- Mardi 06 Juin 2017 de 17h30 à 19h00,**
- Jeudi 15 Juin 2017 de 17h30 à 19h00.**

Après clôture de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-BOHAIRE pendant une durée d'un an.

Le Maire, Bernard PANNEQUIN

